

CONSEIL du 1<sup>er</sup> juillet 2008

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

MM Defossez, Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand,

MM., Bonduelle, Gardin, Hanna, Lutun

Parmi les personnalités extérieures :

M. Marc Burg, Sous Préfet

MM .Darras, De Belleville , Mas,

Parmi les étudiants :

Collège Licence : M. André

Collège Master :

Parmi les membres du collège AITOS

Mme Neveu , Melle Pouderoux,

Parmi les Membres de Droit

Avaient donné pouvoir :

Mme Parrot et M Hernu à M.Starzenski

M.Goudercourt à Mme Neveu

Excusés :

Mme la Présidente de l'UVHC

Invités:

Mme Li Crapi, responsable administratif de la FDEG

### **1- Approbation du procès-verbal du conseil du 29/04/2008**

Monsieur DARRAS Président du Conseil de la FDEG, constatant que le quorum est atteint, propose aux membres du conseil. de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 29/4/2008.

En l'absence d'observation ce dernier est approuvé à l'unanimité.

### **2- DBM de rattachement**

Une DBM de rattachement d'un montant de 31702 euros est présentée à l'approbation des membres du conseil. Ces recettes sont constituées d'une part des droits spécifiques pour un montant de 4102 euros et d'autre part des crédits alloués au titre du contrat ( respect du calendrier, certifications cles et ceii) et du plan pour la réussite en licence soit un montant de 27600 euros. Sur les 38000 euros accordés à la FDEG pour la mise en place du plan réussite en licence, 17000 euros seront employés en 2008 et 21000 euros seront rattachés au budget initial 2009. Ces recettes couvriront des dépenses en personnel pour 14000 euros, de fonctionnement pour 12700 euros et d'investissement à hauteur de 5000 euros.

**Cette DBM est approuvée à l'unanimité.**

### **3 Ajustement des maquettes pédagogiques**

Monsieur DARRAS passe la parole à M.BONDUELLE pour la présentation des modifications mineures des maquettes d'enseignement.

Les principales modifications sont liées à la mise en place du plan réussite en licence

**En économie**, pas de changement dans les maquettes pour la rentrée, outre l'augmentation du volume horaire en conférences de méthode (20 h au lieu de 15) et la possibilité pour l'étudiant en licence de faire un stage au titre des options.

#### 4- Modification des règlements d'examen

Les modifications du règlement d'examen sont la conséquence des ajustements de maquettes. L'harmonisation des règles pour les absences aux td en langues est prévue par l'article 8 alinéa 2 dudit règlement.

Monsieur Darras président du conseil propose de mettre aux voix ces modifications.

**Les modifications des maquettes et du règlement d'examen sont adoptées à l'unanimité**

#### 5- Compte rendu d'activités 2007/2008 de l'institut d'études judiciaires

Maître Hisbergues, Directeur de l'IEJ expose au conseil le bilan financier de l'institut.

Le bilan de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Valenciennes se décompose en 3 grands axes :

- la formation des étudiants préparant l'examen d'entrée au CRFPB
- la formation professionnelle des avocats telle que définie par le règlement du CNB
- les projets de développement de l'IEJ

##### **1/ FORMATION INITIALE**

1-La formation initiale compte pour l'année universitaire 2007-2008, 23 étudiants inscrits à la préparation au concours du CRFPB (14 inscriptions en 2006-2007).

Ce nombre faible s'explique exclusivement par le fait que les étudiants souhaitant passer l'examen à Lille sont tenus de régler une somme forfaitaire d'environ 500 € correspondant à l'inscription à l'IEJ de Lille sans distinction de ceux qui souhaiteraient uniquement s'inscrire à l'examen. Ce double coût génère la fuite des étudiants de l'Université de Valenciennes et explique le nombre réduit d'inscrits à l'IEJ de Valenciennes.

Le coût des inscriptions a été réduit à la somme de 150€ par étudiant pour cette année universitaire dans l'espoir que le partenariat avec l'université d'Artois porte ses fruits. Malheureusement, cette convention n'a pas abouti de sorte que seuls des étudiants valenciennes sont aujourd'hui inscrits à la préparation.

2- Les enseignements sont assurés par un groupe d'enseignants de l'Université pour un volume horaire global de **88 heures**. Compte tenu des spécificités de l'examen, l'accent a été mis sur la préparation à la note de synthèse dont la nature est souvent inconnue des étudiants en droit. La priorité a également été donnée à la préparation des examens écrits avec un renforcement des cours de droit des obligations et la mise en place de travaux dirigés dans les matières de procédure. Nous avons enfin mis en place la préparation à l'épreuve du grand oral accompagnée de plusieurs galops d'essai.

3- Le bilan financier de la formation initiale sur la période 2007/2008 se présente comme suit :

- **Recettes** : 4158,03 €
- **Dépenses** : charges d'enseignement nettes : 4510 €  
Frais de reprographie : 500€

Soit un déficit d'un montant de **851,97 €** compensé par la formation professionnelle des avocats.

##### **2/FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 25 avril 2008, l'Institut d'Etudes Judiciaires a proposé aux avocats **15** formations dont un colloque qui s'est déroulé le 7 mars 2008, soit 30 heures de formation

Ces formations sont intervenues dans les domaines suivants :

- Droit du travail : 2 formations
- Droit pénal et procédure pénale : 2 formations
- Procédure civile : 2 formations
- Droit civil : 5 formations
- Droit public : 3 formations
- Droit des procédures collectives : 1 formation

Les personnes inscrites toutes formations confondues sont au nombre de 200.

**SOIT UNE PARTICIPATION GLOBALE MOYENNE DE 13,33 PERSONNES PAR FORMATION (12,21 en 2007)**

Au moment de chaque lancement du programme trimestriel des formations, il convient de rappeler que sont touchés par la publicité les barreaux suivants : -Valenciennes – Douai - Avesnes sur Helpe – Cambrai - Lille - Péronne - Saint Quentin - Saint Quentin

### En licence 1

- Augmentation du volume horaire des séances de TD des matières fondamentales (2h au lieu de 1h30 par semaine et par matière)
- augmentation du volume horaire en langues (15h au lieu de 10h semestre)
- suppression des TD obligatoires d'informatique de 6htd qui sont désormais transformés en matière à option de 14htd au second semestre dans le cadre de la préparation au CEII.
- L'informatique du 1<sup>er</sup> semestre est remplacée par le cours de problèmes économiques contemporains qui passe du second au 1<sup>er</sup> semestre
- introduction d'une matière nouvelle : économie d'entreprise au second semestre en remplacement du cours de problèmes éco contemporains
- suppression du cours optionnel d'analyse économique au second semestre remplacé par l'option informatique
- création d'une nouvelle option : projet professionnel et personnel pour permettre à l'étudiant qui le souhaite une première découverte des métiers du droit.

### En licence 2

Un cours d'initiation au droit des affaires commun avec les étudiants d'économie est introduit au 1<sup>er</sup> semestre  
L'informatique comme en licence 1 devient optionnelle au second semestre.  
Deux nouveaux modules de rédactions d'actes (notaires et avocats) sont introduits au semestre 2 qui visent à accentuer la professionnalisation de la licence.  
M.Darras intervient et s'étonne que les actes d'huissier ne soient pas également proposés.  
MBonduelle répond que rien n'est arrêté en la matière que si des étudiants sont intéressés et que des intervenants sont disponibles, ce module pourrait être aussi mis en place dans la limite des possibilités matérielles.

### En licence 3

Il s'agit surtout de modifier les intitulés de certains cours, tel que "droit des relations individuelles de travail au lieu de dt du contrat de travail et dt de l'Union Européenne au lieu de dt communautaire européen.  
Une option sociologie de l'administration est introduite au second semestre ainsi qu'un stage de découverte de 60h, qui élargit l'éventail des choix possibles pour les étudiants.

### En master 1

L'option science administrative est supprimée au 1<sup>er</sup> semestre et transférée en licence 3 sous la dénomination Sociologie de l'administration  
Le cours de propriétés intellectuelles s'intitule désormais "droit de la propriété intellectuelle"  
Le cours de dt de l'environnement qui faisait partie des matières fondamentales du semestre 1 devient optionnel au second semestre  
Il est remplacé par le cours de protection européenne des droits de l'homme avec TD

### En master 2

#### **Parcours Droit des contrats publics :**

Le séminaire de marchés publics passe de 50h à 40h et change d'intitulé, la partie partenariats public-privé est traitée séparément sur un volume horaire de 15h.

Le total maquette s'élève à 289h /étudiant

#### **Parcours justice et médiation**

Le cours de dt de l'exécution des peines passe de 36h à 30 h

Le cours de pratiques des procédures d'insolvabilité passe de 30h à 15h

L'intitulé du cours de arbitrage international est modifié en "arbitrage national et international"

Le cours de systèmes judiciaires des institutions européennes passe à 12h au lieu de 20h et un cours de procédure civile communautaire est introduit pour 12hCM. Le total maquette s'élève à 300h/étudiant.

#### **Parcours Droit et pratique des contrats internationaux**

Le cours aspect social du contrat international change d'intitulé et de consistance et devient : dt social international

Le cours de procédure civile communautaire est introduit et sera commun au parcours justice et médiation

Un cours de sûretés internationales est créé pour 15h ainsi que celui de vente internationale des marchandises pour 12hCM

L'anglais des affaires est ramené à 20h et celui de technique des financements internationaux est réduit à 10h

**Parcours Droit et fiscalité de l'immobilier :** aucun changement

- 1- Le montant des recettes pour la période 2007/2008 de la formation professionnelle s'élève à la somme de **6840€**.
  - 2- Le montant des dépenses se décompose comme suit :
    - charges de personnel : 2400 €
    - frais de fonctionnement : 1540 €
    - reprographie : 0€
    - publicité : 0€
- TOTAL : 3940 €**
- 3- Le bilan financier de la formation professionnelle se révèle donc positif avec un excédent de **2900 €** dont le montant permet de financer la formation initiale.

#### ***BILAN FINANCIER GLOBAL DE L'IEJ***

Entrées : 6840 € (FP)  
 4158 € (FI)

---

**10998 €**

Sorties : 5010 € (FP)  
 3940 € (FI)

---

**8950 €**

**Le bilan de l'IEJ présente donc un solde positif d'un montant de 2048 € (3011,58 € en 2007) dû au résultat excédentaire de la formation professionnelle**

#### **3 / LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE L'IEJ**

Nous avons mis en place cette année le concours "FRANCIS LEFEBVRE" qui a permis à une soixantaine d'étudiants de composer sur un sujet de droit du travail durant 3 heures.

Chaque étudiant a reçu à l'issue d'un classement des ouvrages de la collection et pour le premier binôme un chèque de 150 € par étudiant.

Compte tenu du succès de ce concours, l'expérience sera renouvelée et même étendue à d'autres matières si cela est possible.

L'I.E.J. envisage également de mettre en place l'an prochain, des journées complètes de formation par ateliers afin de recevoir un plus grand nombre d'avocats dans des domaines de spécialité mais également au titre de la formation générale.

#### **7-Questions diverses**

Monsieur Bonduelle informe les membres du Conseil que les enseignants travaillent actuellement sur la nouvelle offre de formation qui devrait être opérationnelle en 2010 après l'évaluation qui sera faite par l'AERES en 2009 et qui aura des impacts sur le fonctionnement de la faculté.

Le fonctionnement de l'université toute entière va être transformé.

La dotation globale de fonctionnement va disparaître ainsi que les dotations contractuelles, le système de répartition dit San Remo et la notion de H/E.

Le nouveau modèle sera basé sur un financement à l'activité en fonctionnement et en recherche et un financement à la performance en enseignement et en recherche.

Il n'y aura plus de différence entre un étudiant de licence et un étudiant de master mais la différence de financement entre tertiaire et secondaire subsistera.

Le financement à l'activité représentera 80 à 90% du budget et 10 à 20% pour la performance.

Le taux de réussite et d'insertion professionnelle seront déterminants pour la cotation par l'AERES. La qualité de la recherche sera évaluée par les brevets et la publimétrie. Plus on est actif, plus on est performant, plus on aura de financements.

Monsieur Djoudi déclare qu'il est important d'informer les enseignants de ce changement capital.

Monsieur Bonduelle répond qu'il a prévu de le faire prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h45